

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2006

79x06

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AC2N »

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- AC2N : sis Espace Jeunes avenue François Mitterrand

dont l'objectif est de faire un travail de prévention de la délinquance par le biais d'actions culturelles ou sportives, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission politique de la ville, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 2 500,00 €

Après avoir entendu l'exposé le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association AC2N : 2 500,00 €
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget

Se prononce comme suit :

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE